

# Livret d'accueil du participant en situation de handicap

---

**Forma. D**

16 rue Claude Chappe – 97420 LE PORT - ☎ 0693 82 98 42 - ✉ [contact@forma-d.fr](mailto:contact@forma-d.fr) - SARL au capital de 6 000 € - RCS Saint Denis  
Siret : 921 059 184 00017 - APE : 8559A  
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 04973422997 auprès du Préfet de La Réunion. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
V1MAJ1223

## Introduction

Forma.D s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel.

Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de la santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

Forma.D s'engage ainsi, pour tout participant présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- L'accompagner dans ses démarches administratives.

Forma.D se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin, vous y retrouverez également les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches de formation.

## Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

---

### 1. QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

*NB : Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.*

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre contact référent qu'il vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir les aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap, une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.
- **PPS** : Délivrée par la MDPH, Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **ALD** : Relève de la Sécurité Sociale (attestation AMELI). L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

## 2. QUI M'ACCOMPAGNE ?

Vous disposez au sein de Forma. D d'un contact référent.

Sa mission est d'accueillir et d'intégrer les participants en situation de handicap par l'ensemble des acteurs de Forma. D (équipe administrative et équipe pédagogique). Le contact référent veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Le contact référent est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

## 3. COMMENT SE DERoule MA FORMATION ?

Un accompagnement en 3 étapes :

### ➤ Quand parler de mon handicap ?

À tout moment, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre prise de contact auprès de Forma. D. La responsable administrative en informera le contact référent de notre organisme de formation.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement au contact référent, il vous suffira de lui envoyer un email.

Dès l'instant que le contact référent est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

### ➤ Comment adapter ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le contact référent de votre organisme, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

### ➤ Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Forma. D met en place des formations courtes mais néanmoins, tout au long de votre formation, votre contact référent reste à votre écoute, si vous en ressentez le besoin.

Le contact référent suit votre évolution et assure une liaison journalière avec votre formateur.

Votre contact référent peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles, il est par ailleurs en relation.

Le contact référent s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

## Formation et Handicap

---

Afin de sécuriser votre entrée et le suivi de votre formation, nous nous appuyons sur le réseau de la Ressource Handicap Formation (RHF) pour déterminer vos besoins de compensation en fonction de votre situation de handicap et vous proposer des parcours, des environnements et des outils pédagogiques adaptés. Nous pouvons proposer les aménagements suivants :

### ➤ Accessibilité et aménagement des salles de formation

- Place de parking à proximité de la salle ;
- Salle de formation située au rez-de-chaussée ;
- Sanitaires adaptés ;
- Transmission des informations en amont (modalités d'accès, plan d'accès simplifié) ;
- Contact référent présent sur le centre de formation.

➤ **Aménagement de la formation**

- Transmission des contenus pédagogiques en amont de la formation ;
- Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires ;
- Temps de pause supplémentaires si nécessaire ;
- Aménagement des horaires ;
- Accompagnement individuel.

➤ **Aménagements pédagogiques**

- Supports et contenus pédagogiques mis à disposition en version numérique ;
- Échanges avec l'employeur et les éventuels partenaires du handicap impliqués ;
- Adaptation de la méthode pédagogiques et ajustement du contenu de la formation si besoin ;
- Formulaire spécifique d'évaluation de la formation.

## Contacts utiles

---

### 1. FORMA. D

Référente handicap : Deborah DA ROCHA

Téléphone : 0693 82 98 42

Mail : [contact@forma-d.fr](mailto:contact@forma-d.fr)

### 2. STRUCTURES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

➤ **MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées)**

Siège social : 13 rue Fénélon - SAINT-DENIS

Antenne Sud : 3 rue Augustin Archambaud - SAINT-PIERRE

➤ **AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées)**

62 rue Chaudron - SAINT-DENIS

Téléphone : 0 800 11 10 09 / <https://www.agefiph.fr/la-reunion-mayotte>

➤ **CAP Emploi 974**

123 route de l'Éperon - Centre d'Affaires ZE Bureau - SAINT-GILLES-LES-HAUTS

Téléphone : 02 62 71 12 12

➤ **FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique)**

Contact FIPHFP : [laure.ben-moussi@caissedesdepots.fr](mailto:laure.ben-moussi@caissedesdepots.fr)

Contact Handi-Pacte La Réunion : [contact.sociallab@gmail.com](mailto:contact.sociallab@gmail.com)

➤ **CDG REUNION (Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Réunion)**

Direction du Handicap et de la Sécurité – 6 place de la Principauté d'Andorre - L'ÉTANG-SALÉ

Téléphone : 0262 42 57 57 - Mail : [handicap@cdgreunion.fr](mailto:handicap@cdgreunion.fr)

➤ **ARPEDA (Association Réunionnaise des Parents d'Enfants Déficients Auditifs)**

Antenne nord : 357 rue Maréchal Leclerc – SAINT-DENIS - 0262 41 17 55

Antenne sud : 71 rue Luc Lorion – SAINT-PIERRE – 0262 44 42 41

➤ **ARIS (Association réunionnaise pour l'intégration des sourds)**

Téléphone : 07 56 09 22 25 – 06 92 27 23 24

[arisreunion@gmail.com](mailto:arisreunion@gmail.com)

*Nous vous remercions de votre confiance et vous assurons que nous mettrons tout en œuvre pour que votre formation se déroule dans les meilleures conditions.*